Les changements du pronom appellatif en néerlandais

Hanny Vermaas
University Leiden Center for Linguistics
Université de Leiden

Grâce aux méthodes de recherche, aux enquêtes et aux comparaisons systématiques dans la littérature, grâce aux interviews et aux textes publicitaires, j'ai pu clarifier l'emploi du pronom appellatif en néerlandais. Ce qui m'importait dans l'enquête, c'était de pouvoir comparer trois générations ainsi que les groupes auxquelles elles appartiennent. Je ne présenterai pas mes méthodes de recherche dans les détails, car je pense que ce sont les résultats qui vous intéressent le plus. Je donnerai les résultats dans un ordre chronologique, du Moyen-Âge au 20^{e} siècle.

Antiquité

Les pronoms appellatifs néerlandais au moyen âge n'étaient pas le **u** et le **jij/je** contemporains que l'on peut comparer au **vous** et **tu** en français. Au moyen âge, les Néerlandais faisaient une distinction entre **ghi** et **du**: **ghi** au singulier et au pluriel, majoritairement pour la forme polie; **du** uniquement au singulier, pour la familiarité et les émotions. Mais au cours du temps la forme **du** a disparu, car celle-ci était trop souvent associée à une infériorité, comme on peut le remarquer lorsqu'elle a été supprimée dans la traduction officielle de la Bible datant de 1635. Toutefois, **du** a survécu dans la langue parlée de tous les jours, en petit comité, et plus tard il a persisté dans une forme de dialecte surtout dans les provinces de l'Est. **Ghi** était principalement utilisé dans tous les autres cas, ainsi que dans la langue écrite. Cela signifie qu'à partir du 17^{e} siècle, **ghi** était le seul pronom appellatif officiel utilisé dans toutes les relations et toutes les situations. La forme de l'objet, de **ghi** est **u**; soit le pronom appellatif **ghi** est le sujet à la deuxième personne et son objet est **u**. D'où la combinaison **ghi/u** dans les anciens textes, du Moyen-Âge au 19^{e} siècle inclus. Le **u** néerlandais existe donc depuis bien longtemps, mais jusqu'au 19^{e} siècle il existait uniquement sous la forme du datif et de l'accusatif. A partir du 17^{e} siècle, le pronom appellatif **jij/je** est apparu et cela uniquement dans les provinces de la Hollande du Sud et de la Hollande du Nord (situé à l'ouest des Pays-Bas). Toutefois, celui-ci fut employé pendant environ deux siècles principalement dans la langue parlée. La signification de **gij/ge** et **jij/je** fut identique jusqu'à la fin du 19^{e} siècle, comme on peut le remarquer dans les représentations théâtrales où, comme à Amsterdam par exemple, on imitait la langue parlée de tous les jours. La forme **j** a percé partout dans les Pays-Bas à la suite de sa domination croissante dans les provinces de Hollande, au prix du **g** d'origine brabançonne. Ce développement alla de pair avec l'apparition du **u** comme sujet, ce qui provoqua une nouvelle distinction entre les pronoms appellatifs **u** et **jij/je**. Les avis restent

partagés quant à l'apparition du **u** en tant que sujet. Certains pensent que le **u** vient de ***Votre noblesse/majesté (Uwe Edelheid)*** et que **Uwe** était le pronom appellatif employé à la place de **ghi**, uniquement dans des lettres. D'autres pensent que la forme **u**, à part son utilisation au datif et à l'accusatif, aurait aussi été utilisée pour le nominatif. Le fait est qu'il y eut un besoin de différencier les pronoms appellatifs tout comme en français ou en allemand par exemple Cela veut dire que la combinaison **gij/u** en néerlandais a lentement disparu. Cette combinaison existe toujours dans la partie néerlandophone de la Belgique.
La forme **u** avait la fonction singulière aussi bien que plurielle pour tous les cas, comme la combinaison **gij/u** donc, mais elle était en plus utilisée dans la fonction de politesse et dans les situations formelles. En contrepartie, le pronom appellatif **jij/je** est apparu avec la signification de *confiance* et uniquement au singulier. Le pluriel de **jij/je** est **jullie**. À travers les nouvelles significations de **u/u** et **jij/je** et par le fait que de plus en plus de personnes y ont attribué une différence, les formes **u/u** et **jij/je** en tant que telles ont été assimilées dans les grammaires. Celles-ci donnent une description qui est dans les grandes lignes la suivante: la forme **u/u**, au singulier ainsi qu'au pluriel pour la forme polie et la formalité; la forme **jij/je**, uniquement au singulier, pour des relations de confiance à l'intérieur d'un cercle familial, d'amis, ou avec des enfants. Cette règle d'utilisation fut généralement acceptée jusque dans les années 60 du 20^{e} siècle. Ensuite, la plupart des Néerlandais ne paraissaient plus tenir strictement compte de cette règle d'utilisation, chose qui allait de pair avec les développements de la société qui introduisait plus de démocratie dans toutes sortes d'institutions ainsi qu'un assouplissement croissant des conventions sociales : pouvoir parler de tout et "fais comme tu le sens".

L'enquête nationale

Vu mon grand intérêt pour l'évolution du pronom appellatif, j'ai pris l'initiative d'entreprendre une *enquête nationale* au cours de mes études en langues et littératures néerlandaises. Ensuite, j'ai réalisé une enquête nationale plus détaillée lors de ma recherche pour ma thèse de doctorat afin de pouvoir clarifier l'emploi et le changement du pronom appellatif néerlandais. Je voulais savoir jusqu'où allaient les différences dans l'emploi du **u/u** et du **jij/je** entre trois générations afin de repérer les changements dans l'emploi du **u/u.** C'est pourquoi j'ai demandé dans l'enquête quel était l'emploi de **u/u** et **jij/je** dans des relations et des situations reconnaissables pour tous. J'ai caractérisé ces relations et situations avec des formules sur base de concepts tels que '**statut'**, '**solidarité'** et '**formalité'**, et ceci afin de pouvoir faire une comparaison de façon systématique. Je ne suis donc pas partie des paramètres de '*confiance'* et de '*politesse'* existants et mentionnés dans les grammaires, car j'avais supposé que d'autres paramètres avaient joué un rôle, étant donné le déplacement du **u/u** vers le **jij/je**. De plus, d'autres linguistes, dont Brown et Gilman, ont démontré que la dimension de statut et de la solidarité était devenue déterminante dans l'emploi d'un pronom appellatif particulier. Pour cela ils sont partis du célèbre système international **T/V**, qui provient du latin ***tu*** et ***vos***, qui est le plus clairement attesté par le ***tu*** et ***vous*** en français.

Les résultats de l'enquête ont illustré des différences explicites entre la génération ancienne, moyenne et jeune. Cela veut dire que la génération moyenne emploie moins souvent la forme **u/u** que la génération ancienne, et que la génération jeune emploie la forme **u/u** bien moins souvent que la génération moyenne et ancienne. Mais il y a lieu de différencier les résultats *globaux* et les résultats *spécifiques*. Cela veut dire que, selon la relation et la situation, la

forme **u/u** est plus ou moins utilisée et qu'il y a aussi une différence dans les changements dans son emploi. J'ai pu démontrer que ceci était lié à la domination du statut et de la solidarité, et qu'un certain degré de formalité joue aussi un rôle. S'il en va d'une situation informelle où la solidarité domine, l'emploi de **jij/je** est beaucoup plus important et l'on voit une croissance de cet emploi dans d'autres cas aussi. Nous pouvons donc en conclure que le néerlandais est devenu beaucoup plus sensible à la dimension de statut et de solidarité qu'à l'ancienne règle d'utilisation reprise dans les grammaires. Grâce à l'enquête est donc apparu un **nouveau système** dans l'emploi du pronom appellatif. Ce système ne se base plus sur des notions telles que la confiance ou la politesse mais sur les concepts de statut, solidarité et formalité. Les preuves de ce système sont notamment obtenues par les comparaisons systématiques que j'ai appliquées aux cas recherchés, et cela à l'aide de formules. La formule pour s'adresser à des parents est [+ statut] [+ solidarité] et la formule pour un dialogue avec la direction est [+ statut] [- solidarité] [+ formalité]. Une des questions à laquelle j'ai pu répondre avec de telles comparaisons est la suivante : combien de fois la forme **u/u** est-elle utilisée dans des situations où il est question de [+ statut], et dans quelle mesure l'emploi du **u/u** est-il renforcé par [- solidarité] et [+ formel] ? Les paramètres peuvent donc soit se renforcer l'un l'autre ou se contredire. Il est donc important de savoir quel paramètre est le plus dominant. Si c'est le cas avec le paramètre de solidarité, comme dans une relation avec les parents, on peut constater que l'emploi de **jij/je** augmente sensiblement.
Lorsque le statut et la solidarité sont vagues, comme c'est le cas avec des connaissances par exemple, je les ai signalés par un signe plus ou moins. Dans des cas de ce type, on peut constater que les personnes ont des doutes quant à l'emploi correct de **u/u** ou **jij/je**, d'où la confusion dans l'emploi de ces formes. La forme **u/u** sera utilisée pour une question concernant la formalité et la forme **jij/je** pour une réaction spontanée. Douter quant à l'emploi correct suggère l'incertitude: on sait que les paramètres de confiance et politesse sont de moins en moins d'application, mais la grammaire ne propose pas encore de description du nouveau système. Cela n'est pas encore possible étant donné que le système fut défini en s'appuyant sur les résultats des enquêtes de 2002. De plus le nouveau système doit encore davantage faire ses preuves. Seulement au cas où ce système se maintiendrait dans les 10 ou 20 années à venir, pourra-t-on certifier qu'il est accepté et appliqué.

Observations, interviews et textes publicitaires

Dans le but de confirmer les résultats d'enquête, j'ai comparé ces résultats avec ceux de mon corpus d'**observations** et avec les résultats de ma recherche comparative d'**interviews** et de **textes publicitaires**. Il en est ressorti que les résultats coïncidaient : les paramètres principaux aujourd'hui sont le *statut,* la *solidarité* et la *formalité* et la domination de l'un d'entre eux est majoritairement déterminante pour le choix entre les formes **u/u** et **jij/je**. S'il en va de la domination de statut et de formalité, la forme **u/u** est employé dans la plupart des cas et par la majorité des différentes générations, alors que dans le cas de la domination du paramètre de solidarité, l'emploi de **jij/je** a fortement augmenté, surtout parmi la génération jeune. Un exemple de cette différence se retrouve dans l'interview d'un ministre qui sera toujours interpellé avec la forme **u/u**, alors que dans une conversation entre deux femmes du même niveau et ayant les mêmes intérêts, la forme **jij/je** sera employée. On peut retrouver un exemple de la dimension de formalité dans les débats parlementaires néerlandais. Au cours de ces débats les politiciens s'adressent l'un l'autre avec **u/u**, dû au caractère formel de ces

débats, alors que ces mêmes politiciens vont s'adresser la parole avec **jij/je** en dehors de ces débats.
Les textes publicitaires dans les journaux et les magazines sont des exemples concrets pour tout un chacun. Si ces textes publicitaires ont un public cible majoritairement jeune, on peut voir, contrairement à 20 ou 30 ans plus tôt, que **jij/je** est principalement utilisé. Même si les textes publicitaires sont principalement adressés à des femmes ou au cadre moyen, c'est souvent **jij/je** qui est utilisé. S'ils sont destinés à des personnes d'un niveau plus haut, **u/u** est encore principalement d'application. Par ailleurs, il y a de plus en plus de textes publicitaires néerlandais où l'on rencontre aussi bien **u/u** que **jij/je: jij/je** dans le slogan ou la phrase introductive ; **u/u** dans le texte en dessous. Dans ce cas-ci, nous rencontrons sans doute le même phénomène d'incertitude où les concepts de statut et de solidarité sont signalés par des plus ou moins dans certaines relations et situations.

Contexte international

Suite aux résultats provisoires de la suite de ma recherche dans un contexte international, il m'est apparu qu'il est beaucoup moins question de ces changements de pronoms appellatifs dans les autres pays de l'Europe de l'Ouest qu'aux Pays-Bas. Cela a sans doute à voir avec la description stricte de l'emploi de tel ou tel pronom appellatif, alors qu'aux Pays-Bas les grammaires offrent plusieurs possibilités d'emploi dans une même situation. Une autre différence est que les enfants français et allemands ont l'habitude de toujours tutoyer leurs parents alors que l'habitude aux Pays-Bas était de toujours vouvoyer les parents. C'est pourquoi il y a encore beaucoup de Néerlandais de la génération ancienne et moyenne qui disent **u/u** à leurs parents alors que la génération jeune utilise **jij/je** à l'exception des jeunes orthodoxes. L'initiative de bannir le **u/u** pour s'adresser aux parents est venue des parents eux-mêmes, qui ont ressenti une certaine distance quand leurs enfants employaient **u/u**. Ce développement a probablement eu pour conséquence l'emploi involontaire de **jij/je** par des enfants vis-à-vis d'autres adultes, d'où l'accomplissement du déplacement général de **u/u** vers **jij/je**. Toutefois il ressort des résultats de l'enquête que la génération jeune, ainsi que les autres générations, font une différence entre les relations et les situations, et que l'emploi du pronom appellatif y est déterminé en fonction de la dimension de statut, de solidarité et de formalité.